



PRÉFÈTE  
DE LA SOMME

Direction départementale des territoires et de  
la mer de la Somme

# Stratégie d'actions thématique dans le domaine de l'agriculture

## Une agriculture riche et diversifiée indispensable à la vie des territoires ruraux de la Somme

Avec 4 720 km<sup>2</sup> de surface agricole utile, soit 76 % de la superficie départementale, la Somme est un territoire de longue tradition agricole aux boisements relictuels. Son climat tempéré soumis aux influences de sa façade maritime, est favorable à l'agriculture malgré des aléas climatiques de plus en plus fréquents liés à une pluviosité surabondante ou à l'inverse déficitaire.

### Des limons à l'origine de la richesse de l'agriculture samarienne

La richesse de l'agriculture samarienne trouve son origine dans la structure des sols du département. La Somme repose en effet sur un socle de craie recouvert de limons perméables. La couche de craie épaisse de 400 mètres a été façonnée par l'envahissement de la mer au crétacé. Ce socle est parfaitement visible au niveau des falaises maritimes d'Ault et d'Onival et affleure parfois au niveau des flancs escarpés des vallées fluviales. Les limons issus de l'ère quaternaire et d'origine éolienne forment une couche superficielle homogène beige ou brun-rouge d'une épaisseur de 25 mètres dans le Santerre à 10 mètres dans le Vimeu. Ces limons constituent la base de la fertilité et de la valeur agronomique des sols.

### Des exploitations de plus en plus tournées vers les grandes cultures

La qualité agronomique de ces sols explique pourquoi les exploitations agricoles de la Somme sont majoritairement tournées vers les grandes cultures (céréales, oléagineux et protéagineux, betterave industrielle, pomme de terre, légumes), orientation qui ne cesse de se renforcer au détriment de l'élevage. 57 % des 3 850 exploitations professionnelles que compte la ferme samarienne sont ainsi spécialisées dans les grandes cultures contre seulement 24 % en moyenne nationale. Les exploitations orientées vers l'élevage (bovins lait et viande, ovins, porcs et granivores) ou la polyculture - élevage représentent 40 % des structures agricoles de la Somme.

Les grandes cultures et les légumes sont associés à l'industrie agro-alimentaire qui s'illustre avec la présence des sucreries Saint-Louis et Cristal Union, des féculeries du groupe Roquette et des conserveries Bonduelle. Il en va de même pour l'élevage dans le domaine de la transformation de la viande avec les établissements du Groupe Bigard ou de Lact'union. Soumises aujourd'hui à une forte concurrence de la part de pays européens limitrophes (pays du Benelux), l'implantation de ces industries agro-alimentaires qui représentent un chiffre d'affaires annuel de 1,2 milliards d'euros doit être pérennisée.

### Un contexte concurrentiel et des revenus de plus en plus aléatoires

Les exploitations agricoles samariennes évoluent aujourd'hui dans un contexte économique de plus en plus concurrentiel ponctué de crises conjoncturelles et climatiques. Elles peinent ainsi à dégager de leurs productions un revenu stable et rémunérateur et leur santé économique s'en trouve fragilisée. L'élevage est menacé par des prix de marché qui sont de plus en plus insuffisants pour faire face à des charges pour partie spécifiques (sociales, environnementales, taille des structures, contraintes des milieux comme dans le secteur des Bas-Champs). Les marges dégagées sur les grandes cultures connaissent aussi des fluctuations importantes en fonction des cours mondiaux et de la qualité des récoltes. Un mouvement de simplification des exploitations peut être ainsi observé avec la conversion des ateliers d'élevage et une moindre variété des itinéraires culturels.

### Des capacités d'innovation pouvant redonner des marges aux productions de la Somme

Face à cette situation, le soutien à l'élevage notamment dans la plaine maritime picarde et les vallées fluviales, la recherche de nouveaux débouchés à travers les circuits courts et la diversification des exploitations, la maîtrise des coûts de production (alimentation, main d'oeuvre, traitements phytosanitaires) avec l'expérimentation de solutions innovantes (cultures associées, agroécologie, robotisation, suivi des cultures par imagerie) et la pérennisation des capacités de développement des exploitations sont des enjeux essentiels au maintien de l'économie agricole indispensable à la vie des territoires ruraux de la Somme.

## AMÉLIORER LA CONNAISSANCE DES FILIÈRES AGRICOLES DE LA SOMME

---

- Actualiser les portraits des petites régions agricoles en cartographiant et en analysant les évolutions des surfaces en culture et de l'élevage et en localisant l'ensemble des industries et coopératives contribuant à la transformation des produits agricoles ainsi que l'ensemble des surfaces de vente et de distribution.
- Améliorer la connaissance des systèmes de production à travers le lancement d'une ou plusieurs études sur les acteurs économiques des filières agricoles (lait, élevage, céréales, pomme de terre et betterave, légumes) et la redistribution de la valeur ajoutée.
- Contribuer aux côtés de la profession à l'élaboration d'une stratégie de positionnement des productions agricoles et d'accompagnement des exploitations samariennes en termes de produits, de parcours culturels, de conduites des élevages et de maîtrise des marges.
- Assurer une veille sur la réglementation française relative aux relations contractuelles entre l'amont et l'aval, en lien avec les États généraux de l'agriculture, et en apprécier les incidences locales.
- Créer une instance locale d'échanges avec la chambre d'agriculture et les représentants de la profession agricole pour échanger et anticiper les évolutions économiques au sein des filières agricoles.
- Contribuer aux rencontres régionales organisées sur les filières agricoles.

## PRÉSERVER LE FONCIER AGRICOLE ET SON ACCESSIBILITÉ EN TERMES DE PRIX

---

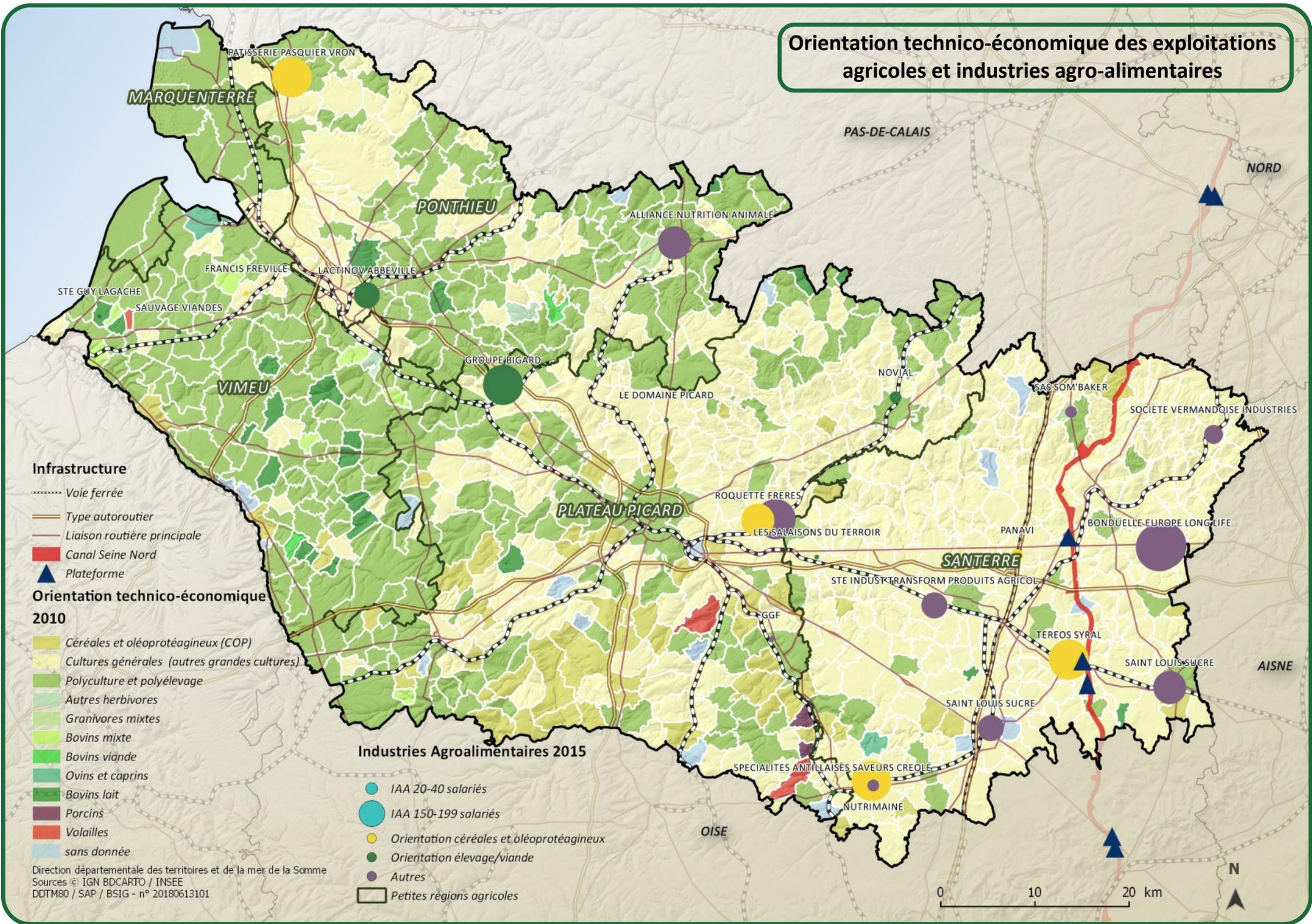
- Améliorer la connaissance de la valeur agronomique des sols, assurer le recensement des friches pouvant être restituées à l'activité agricole et le suivi en lien avec les collectivités locales des biens sans maître identifiés annuellement par la direction départementale des finances publiques.
- Bâtir un observatoire des espaces agricoles, naturels et forestiers permettant de restituer annuellement en lien avec la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers les principaux facteurs à l'origine de la consommation foncière (habitat, activités, commerces, éolien).
- Finaliser une doctrine sur la maîtrise de la consommation foncière dans les documents d'urbanisme, promouvoir les outils juridiques et fiscaux existants, définir les modalités de réduction des impacts et de mise en œuvre des compensations agricoles à travers la rédaction d'un guide à l'attention des porteurs de projets.
- Assurer à la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers un rôle de décision central dans l'examen des projets d'aménagement, de construction et de développement de l'éolien conduisant à une consommation foncière et dans la définition et la mise en œuvre de mesures d'accompagnement et de réduction.
- Accompagner les collectivités dans l'élaboration de leur document d'urbanisme afin d'assurer une ouverture raisonnée des terres à l'urbanisation et la mise en place de dispositifs juridiques permettant de réguler la pression foncière.
- Participer aux réseaux nationaux et régionaux sur la question du foncier et diffuser aux élus et porteurs de projets les guides et doctrines élaborés.

## MAINTENIR UNE AGRICULTURE DIVERSIFIÉE ET ÉCONOMIQUEMENT VIABLE

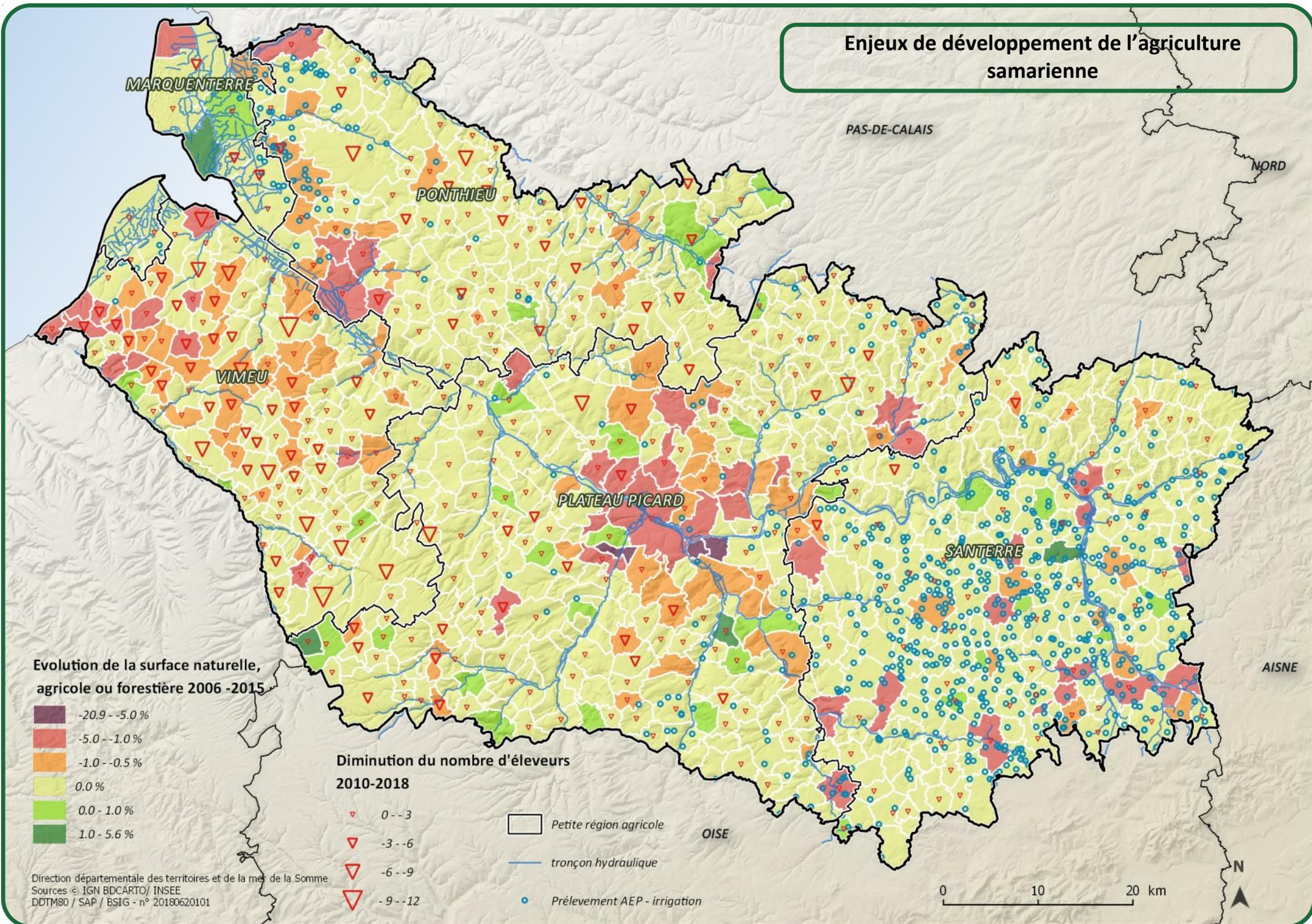
---

- Recenser sur le département de la Somme l'ensemble des initiatives existant dans le domaine des circuits courts, de la diversification des exploitations agricoles, de l'agriculture biologique ou intégrée et de l'agroécologie.
- Réaliser avec l'appui de la chambre d'agriculture une étude permettant d'identifier la demande en produits et offres de service de façon à pouvoir mieux orienter les agriculteurs dans la diversification de leur exploitation.
- Contribuer aux démarches de diversification à travers la réalisation d'une publication mettant en lumière les démarches les plus exemplaires en matière de valorisation des productions agricoles.
- Favoriser le maintien de l'élevage dans la vallée de la Somme et la réorientation des exploitants agricoles des Bas-Champs vers l'élevage à travers le plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles. Appuyer les initiatives des groupements d'intérêt économique (agneaux de prés salés en baie de Somme et de l'Authie, Bas-Champs).
- Accompagner au plan administratif, technique et financier les projets de diversification (maraîchage, légumes de plein-champs), les créations d'ateliers (micro-abattoirs) en lien avec les opérateurs de terrain.
- Accompagner la chambre d'agriculture dans sa promotion des marques locales (paniers de la baie, Somme produits locaux).

# Orientation technico-économique des exploitations agricoles et industries agro-alimentaires



# Enjeux de développement de l'agriculture samaritaine



## PRÉSERVER LES CAPACITÉS DE DÉVELOPPEMENT DES EXPLOITATIONS SAMARIENNES

---

- Analyser à travers le recensement et les données liées aux demandes d'aides directes et indirectes européennes les principales évolutions affectant l'économie agricole de la Somme.
- Réaliser en lien avec le schéma régional des structures une étude prospective sur l'évolution des formes sociétaires et la typologie des exploitants (pluri-activité, travail de groupe) de façon à mieux apprécier les besoins liés aux extensions et regroupements des exploitations agricoles.
- Élaborer un guide sur les conditions de développement, d'agrandissement, de regroupement ou de mise aux normes des élevages en intégrant la production d'énergie mobilisant l'énergie solaire ou la biomasse.
- Clarifier les conditions d'application des distances de réciprocité en regard des spécificités locales et accompagner l'adaptation des périmètres autour des exploitations en tenant compte des besoins de développement des exploitations et en facilitant la construction dans les villages.
- Sensibiliser les élus sur la prise en compte des contraintes d'exploitation des agriculteurs (taille des parcelles, circulation des engins agricoles, période d'épandage) de façon à assurer une meilleure coexistence entre les différents usages des espaces naturels et ruraux.
- Développer à travers l'observatoire des territoires la connaissance par le grand public des exploitations et réalités agricoles de la Somme. Faciliter l'appropriation par la profession agricole des enjeux liés à la planification territoriale.

## ANTICIPER LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES EN PRÉSERVANT LA RESSOURCE EN EAU

---

- Capitaliser avec l'ensemble de nos partenaires la connaissance existante sur les forages et les captages, sur les débits des cours d'eau et leurs liens hydrauliques avec les étangs et marais dans l'optique d'améliorer la gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau intégrant la préservation de la vie piscicole.
- Participer à l'étude prospective sur l'impact du changement climatique sur les ressources en eau du bassin de la Somme et à la définition de scénarii d'évolution des besoins agricoles et en eau potable.
- Favoriser la promotion d'itinéraires techniques et d'irrigation économe en eau. Accompagner l'expérimentation du recul des forages et captages pour réduire leur incidence sur la fréquence et l'intensité des étiages des cours d'eau. Actualiser la doctrine départementale d'implantation de ces ouvrages à la lumière de ces expérimentations.
- Renforcer les actions de contrôle sur le respect des volumes autorisés pour les forages, des mesures prises lors des épisodes de sécheresse et conditions d'exercice des activités agricoles ou économiques dans les aires d'alimentation de captages.
- Achever la définition des périmètres de protection et des aires d'alimentation de captages. Accompagner la préservation des zones humides, la reconquête de la qualité de l'eau. Recourir au besoin à la définition de zones spécifiques à contraintes environnementales.
- Poursuivre avec les agriculteurs et irrigants de la Somme des relations de travail régulières permettant de faire évoluer et progresser la gestion collective de la ressource en eau. Mutualiser l'animation des captages prioritaires afin de favoriser le partage des expériences

## POURSUIVRE L'ACCOMPAGNEMENT DU MONDE AGRICOLE DANS SES DÉMARCHES

---

- Améliorer en lien avec les membres de la cellule d'accompagnement (chambre d'agriculture, centre de gestion, experts, organismes de conseil), l'identification des exploitations en difficulté.
- Mobiliser avec l'appui de la chambre d'agriculture les déclarations d'intention de cessation d'activité et le répertoire à l'installation pour favoriser l'installation des jeunes agriculteurs sur des exploitations existantes en anticipant les conditions de leur reprise.
- Soutenir le développement de l'agriculture biologique, de l'agroécologie et les démarches innovantes issues de la ferme 3.0 de façon à favoriser la mise en place de pratiques agricoles économes en intrants avec le recours à des critères spécifiques dans les grilles de sélection des projets et en bonifiant les aides allouées.
- Poursuivre en tant que de besoin l'accompagnement des agriculteurs dans leurs démarches administratives en s'appuyant sur les nouveaux modes de communication (Télépac, Internet de l'État, Télécalam).
- Accompagner les éleveurs dans leurs projets d'investissement, de regroupement, de mises aux normes des bâtiments sur la nouvelle zone vulnérable en organisant des points réguliers avec les organismes de conseil et en analysant à l'amont leurs conditions de réalisation.
- Mieux expliciter et rendre davantage visible le rôle d'accompagnement et de conseil de la direction départementale des territoires et de la mer dans l'application de la réglementation en matière d'agriculture, tant en interne qu'en externe.

# Stratégie d'actions thématique dans le domaine de l'agriculture

## dont les modes de production doivent évoluer vers des modèles plus résilients et viables

Dans ce contexte, la direction départementale des territoires et de la mer souhaite engager en partenariat avec les représentants de la profession agricole, la chambre d'agriculture et les élus de la Somme six démarches visant à accompagner la transition de l'agriculture vers un modèle économiquement viable et durable à travers :

### **Améliorer la connaissance des filières agricoles de la Somme**

Du fait de la conjoncture économique, les systèmes de production connaissent des mutations qu'il n'est pas toujours évident d'appréhender ou d'anticiper d'autant plus que celles-ci peuvent être liées à des éléments extérieurs conduisant à la fermeture d'unités de transformation (pommes de terre, volailles). L'emploi agricole est par ailleurs en diminution constante depuis plusieurs décennies dans le département de la Somme du fait de la diminution régulière du nombre des exploitations et de besoins saisonniers moins marqués. Cette diminution s'accompagne d'un vieillissement des exploitants rendant d'autant plus crucial le renouvellement des générations.

### **Préserver le foncier agricole et son accessibilité en termes de prix**

L'artificialisation des terres représente en moyenne plus de 220 hectares par an, soit l'équivalent de trois exploitations agricoles. Cette consommation foncière doit être réduite de moitié afin d'éviter une fragilisation des exploitations agricoles et la transformation irréversible de milieux naturels. L'évolution des prix d'acquisition des terres et des baux constitue aussi un enjeu important en regard de l'arrivée d'investisseurs étrangers et de la politique d'installation de jeunes agriculteurs.

### **Maintenir une agriculture diversifiée et économiquement viable**

Si le département de la Somme reste bien classé en termes de grandes cultures (blé dur, pomme de terre, betterave sucrière), il n'en demeure pas moins que le maintien de l'élevage, la diversification des pratiques agricoles à travers la recherche de nouveaux débouchés et la captation de la valeur ajoutée liée à la transformation sur place des productions agricoles doivent être favorisés afin de renforcer la résilience de la ferme samarienne face aux aléas économiques et naturels.

### **Préserver les capacités de développement des exploitations samariennes**

Il s'agit ici de créer au plan administratif, juridique et financier des conditions facilitant le déroulement quotidien des activités agricoles et sécurisant la réalisation de projets d'investissement et de diversification. Ce sujet concerne non seulement les élus des collectivités territoriales en charge des politiques d'urbanisme mais renvoie aussi à la compréhension et à l'acceptation par le grand public de ces évolutions.

### **Anticiper les changements climatiques en préservant la ressource en eau**

Cette problématique renvoie à trois dimensions à savoir la mise aux normes des exploitations du fait du classement en zone vulnérable de l'intégralité du département de la Somme, la régulation des pressions agricoles exercées sur les nappes et les cours d'eau, la promotion d'itinéraires techniques et d'irrigation économes en eau tout en favorisant une gestion plus collective de la ressource à l'échelle des bassins versants.

### **Poursuivre l'accompagnement du monde agricole dans ses démarches**

Cet accompagnement est destiné à faciliter les démarches administratives des agriculteurs en matière de demandes d'aides mais aussi des exploitations, des coopératives et des industries agro-alimentaires pour leurs projets d'installation, de reconversion, d'agrandissement, de regroupement ou de développement.



Service économie agricole